



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Question écrite n° 17702

Texte de la question

Mme Patricia Adam interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la reconnaissance et l'instauration en France d'un cadre légal clair et stable pour toutes les langues régionales. Conformément à l'engagement du Président de la République, la France envisage enfin de ratifier la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Dans cette perspective, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer le calendrier et les conditions entourant cette ratification.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17702

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1198

Question retirée le : 12 février 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)